

RAPPORT D'ACTIVITÉS

2014



COALITION
MONDIALE
— CONTRE LA PEINE DE MORT —

www.worldcoalition.org

MOT DE LA PRÉSIDENTE

Rien n'est jamais acquis, voici ce qui résume l'année 2014.

Alors même que l'idée de l'abolition de la peine de mort progresse et que le combat marque des points, le mouvement, dont l'internationalisation est maintenant avérée, subit de cuisants revers.

Raison de plus pour nous mobiliser davantage, être imaginatifs, ne pas nous laisser décourager par les difficultés qu'ont toutes les ONG de défense des droits de l'Homme à persuader les bailleurs de continuer à les financer et à mobiliser de nouveaux citoyens choqués, à juste titre, par d'autres graves violations des droits fondamentaux que la peine capitale.

La lecture du rapport 2014 montrera la richesse des pistes explorées, l'acuité des difficultés à venir mais aussi notre croyance inébranlable dans la capacité des hommes et femmes du XXI^e siècle à abolir enfin universellement le châtimeut capital, comme leurs aïeux le firent avec l'esclavage et la torture.

Certes, du droit au fait, il y a une marge, et torture et esclavage, on le sait, perdurent. Mais la peine de mort étant, justement, un châtimeut prononcé légalement par les autorités compétentes, son abolition en droit marque sa disparition en fait.

Sans nous voiler la face sur les autres formes de violence que les sociétés subissent du fait même des hommes qui les composent, commençons par débarrasser définitivement la planète de cette violence d'État illégitime, injuste, absurde, irréparable, inégalitaire, indigne, qu'est la peine de mort.



Florence Bellivier



AFRIQUE

En 2014, l'Afrique s'est caractérisée comme le continent comptant le plus de progrès en vue de l'abolition de la peine de mort

- **Madagascar a aboli la peine de mort en droit pour tous les crimes ;**
- **Le Tchad est en train de faire des démarches vers l'abolition complète ;**
- **La mobilisation régionale visant à l'adoption d'un protocole régional sur la peine capitale s'est renforcée ;**
- **Le Gabon a adhéré au Deuxième Protocole facultatif se rapportant au PIDCP ;**
- **Le Niger, l'Erythrée et la Guinée équatoriale ont, pour la première fois, soutenu la résolution de l'AGNU pour un moratoire, tandis que l'Ouganda est passé d'un vote négatif à l'abstention ;**
- **Mano River Union Youth Parliament, une organisation de la Sierra Leone, a rejoint la Coalition mondiale qui comprend maintenant 31 organisations membres de 13 pays en Afrique sub-saharienne.**

Tout au long de l'année plusieurs occasions ont été offertes à la communauté abolitionniste pour se réunir et échanger des informations et d'expériences. En janvier 2014 une conférence organisée par *Hand Off Cain* et le gouvernement de la Sierra Leone, avec le soutien de la *Coalition* et de la *FIACAT*, a vu la participation des membres du gouvernement et de la société civile des pays suivants : **Sierra Leone, Mali, Burkina Faso, Togo, Liberia, Niger, Guinée, Rwanda, Bénin, Ghana, Italie**, et des représentants du groupe de travail sur la peine de mort de la Commission africaine, de *Parliamentarians for Global Action* et de plusieurs parlements de la région. La *Coalition* avait invité les membres suivants : *Rescue Alternatives Liberia*, *SYNAFEN*, *Mêmes droits pour tous* et *ACAT Ghana*. La *FIACAT* avait invité les *ACAT Burkina* et *Mali*. Pendant la conférence, la *Coalition* et ses membres ont eu l'occasion de présenter la situation

de la peine de mort dans les pays représentés et de mener des actions de lobbying dans le cadre de la campagne pour le moratoire et la campagne de ratification. Concernant la campagne moratoire, le ministre de la Justice du **Niger** a demandé à la *Coalition* de lui envoyer une présentation sur la résolution moratoire et d'essayer d'organiser une réunion de travail en marge de la réunion de la CADHP qui devait se tenir à Niamey en octobre, aux alentours de la Journée mondiale. Le ministre ne savait pas que le Niger s'était abstenu en 2012 et souhaitait encourager le gouvernement à voter en faveur du moratoire en 2014.

En conséquence des efforts de plaidoyer menés par la Coalition mondiale et ses membres, le Niger a été parmi les États qui sont passés de l'abstention à un vote en faveur de la résolution A/RES/69/186 « Moratoire sur l'application de la peine de mort »

adoptée par la 69^e Assemblée générale des Nations Unies en décembre 2014.

La *Coalition* a également abordé la question de l'éventuelle ratification du deuxième protocole avec le représentant du ministère des Affaires étrangères du **Togo**, un des pays cibles de la campagne de ratification. Après la conférence, des membres de la *Coalition* et de la *FIACAT* se sont réunis pour discuter de la situation dans plusieurs pays et du travail à venir. La majorité des membres sont en train d'organiser des campagnes d'information du grand public sur des chaînes de radios locales. Il a été décidé que la *Coalition* devrait travailler avec *RAL* pour présenter de nouveaux rapports sur le **Liberia** devant la Commission africaine, lors de la session du mois d'avril 2014, et devant le *Comité des droits de l'Homme*. Tous les membres ainsi que les *ACAT* ont souligné l'importance de leur participation à la conférence, qui leur a permis d'avoir une vision globale de la situa-

tion de la peine de mort dans la région, au-delà de leurs propres frontières, et ils ont apprécié de pouvoir rencontrer des représentants de leurs gouvernements respectifs, et de discuter avec eux.

En Sierra Leone, le Groupe de travail a annoncé qu'une conférence continentale allait être organisée afin de commencer le débat concernant le projet de protocole relatif à la Charte africaine sur les droits des hommes et des peuples avant son adoption par la Commission africaine des droits des Hommes et des peuples (CADHP). Ainsi, du 2 au 4 juillet 2014, la CADHP, en coopération avec les autorités béninoises, a organisé la première Conférence continentale sur la peine de mort en Afrique, à Cotonou, au **Bénin**. Cette conférence, qui a permis de rassembler des représentant(e)s des États membres de l'Union africaine (UA), des parlementaires, des institutions nationales des droits de l'Homme ou encore des organisations de la société civile, a été l'occasion de débats sur la question de la peine de mort en Afrique et sur l'adoption d'un instrument juridique régional consacrant son abolition.

La directrice, **Maria Donatelli**, et **Chino Obiagwu** (LEDAP Nigeria) ont représenté la *Coalition mondiale* lors de la conférence. Les deux représentants de la *Coalition mondiale* sont intervenus lors de deux séances plénières sur la peine de mort aux États-Unis et sur la peine de mort, la criminologie et les victimes.

Le 5 juillet, 78 organisations de défense des droits humains ont publié un Manifeste pour un Protocole à la Charte africaine sur l'abolition de la peine de mort en Afrique, soutenant fermement l'adoption, par les États membres de l'UA, d'un tel instrument. Le projet de protocole devait être adopté par la CADHP en octobre 2014, mais en raison de l'épidémie l'Ebola, la 56^e session ordinaire de la CADHP a été annulée et aura lieu en avril 2015.

La *Coalition mondiale* a travaillé à l'adoption de cet instrument régional tout en conti-

nuant à inciter les États africains à ratifier le deuxième Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits civils et politiques. Les pays africains suivants faisaient partie des pays cibles pour la campagne de ratification en 2014 : **Angola, Burundi, Côte d'Ivoire et Togo**.

En décembre 2014, la FIACAT a organisé une mission de plaidoyer au **Togo** avec l'ACAT Togo et une autre mission de plaidoyer en **Côte d'Ivoire** avec l'ACAT Côte d'Ivoire dans le cadre de cette campagne et a utilisé le matériel développé par la Coalition mondiale. Au cours de la mission au Togo, les organisations ont rencontré le ministre des Droits humains, la Commission nationale des droits humains, l'ambassade de France et la délégation de l'Union européenne au Togo pour exprimer leurs préoccupations.

En 2015, le Togo s'est engagé sur la voie de la ratification du traité et la Côte d'Ivoire a aboli la peine de mort dans son Code pénal.

La Coalition mondiale a soumis des rapports recommandant la ratification pour l'EPU de **l'Angola, de la Côte d'Ivoire et de Madagascar**. Les trois gouvernements ont tous accepté la recommandation.

Le continent africain illustre aussi la confirmation de la tendance vers l'abolition universelle soulignée par le soutien croissant à la résolution de l'AGNU « Moratoire sur l'utilisation de la peine de mort ». En décembre 2014, les États africains favorables à la résolution étaient au nombre de 27 (ils étaient 23 en 2012), six ont voté contre (8 en 2012), 18 se sont abstenus (comme en 2012) et trois étaient absents pour le vote (5 en 2012), ce qui soulève l'espoir des abolitionnistes du continent.

En 2014, à l'occasion de la Journée mondiale contre la peine de mort, les organisations membres de la Coalition mondiale ont organisé 87 événements dans 22 pays (contre 60 événements

dans 16 pays en 2013 et 99 événements dans 25 pays en 2012). Certains d'entre eux ont souligné la situation des personnes atteintes de handicaps psychosociaux ou intellectuels passibles de la peine de mort dans leur pays. À Lagos, un communiqué de presse de HURILAWS a décrit la façon dont « *Le Nigeria a appliqué la peine de mort depuis plus de 50 ans sans une sérieuse attention accordée à la santé mentale* ». « *Les exemples abondent tous les jours au Nigeria où les accusés ayant des problèmes de santé mentale graves sont jugés sans un soutien adéquat et où ils sont incapables de participer efficacement à leur propre défense* », a ajouté HURILAWS, citant des cas très médiatisés. Parmi les événements organisés en Afrique, la *Coalition mondiale*, en collaboration avec l'ACAT Madagascar, la FIACAT, le Bureau du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les droits de l'Homme et le ministère de la Justice, a organisé un atelier de sensibilisation sur l'abolition de la peine de mort. Dans une déclaration finale, les participants à l'atelier ont salué « *les mesures prises par l'Assemblée nationale pour l'élaboration d'un projet de loi pour abolir la peine de mort* » et le président de l'Assemblée a encouragé son inscription « *à l'ordre du jour de la session d'octobre 2014* ».

Le 10 décembre 2014, les membres de l'Assemblée nationale ont entériné les résultats de l'atelier de la Journée mondiale et des recommandations de l'EPU (novembre 2014) en adoptant la loi faisant de **Madagascar le 18^e État membre de l'Union africaine à abolir la peine de mort pour tous les crimes.**

Un autre événement important qui s'est déroulé en Afrique fut la mission du Journey of Hope, « *From Violence to Healing* » en **Ouganda**, à la demande de l'ancien condamné à mort **Edward Mpagi**. Cette collaboration a conduit à la création d'une coalition ougandaise contre la peine de mort qui s'emploie maintenant à recruter des membres dans le pays.

Tout au long de l'année, la Coalition mondiale a collaboré avec ses membres afin de présenter des rapports au Conseil des droits de l'Homme pour l'Examen périodique universel du Malawi et du Libéria. Le rapport sur le Libéria a été coordonné par la FIACAT et co-signé par la *Coalition mondiale contre la peine de mort*, tandis que celui sur le Malawi a été coordonné par *Advocates for Human Rights* et co-présenté par la *Coalition mondiale contre la peine de mort*.



AFRIQUE DU NORD ET MOYEN ORIENT

En 2014, la situation globale de la peine de mort s'est détériorée dans la région

- Des condamnations à mort de masse ont été prononcées en Egypte contre les opposants politiques et les exécutions ont repris ;
- Le nombre d'exécutions a augmenté de façon exponentielle en Iran ;
- Les menaces de mettre fin à un moratoire de huit ans sur les exécutions en Jordanie sont devenues réalité le 21 décembre 2014.
- Toutefois, la Tunisie a réaffirmé le vote positif déjà exprimé en 2012 pour la résolution de l'AGNU pour un moratoire et le Bahreïn est passé d'un vote négatif à l'abstention ;
- Le Lualua Centre for Human Rights, une organisation du Liban, a rejoint la Coalition mondiale qui compte à présent 29 organisations membres issues de huit pays du Moyen-Orient et Afrique du Nord.

Compte tenu de la lenteur des progrès vers l'abolition, voire d'un mouvement de régression, l'une des stratégies adoptées dans la région a consisté à souligner le rôle des parlementaires et des avocats dans la lutte contre la peine de mort.

Des ateliers ont été organisés au Liban et au Maroc par Ensemble contre la peine de mort et le Barreau de Paris, avec des partenaires locaux comme l'Association libanaise pour les droits civils (LACR) et la Coalition marocaine contre la peine de mort, afin de présenter et de discuter du contenu du manuel de Death Penalty Worldwide et de la Coalition mondiale, « La défense de condamnés à mort : Guide de bonnes pratiques à l'usage des avocats ».

En novembre 2014, le Comité de pilotage de la Coalition mondiale a été invité par le gouvernement marocain à participer au Deuxième Forum mondial des droits de l'Homme à Marrakech. Les débats consacrés à l'abolition de la peine de mort lors du Forum mondial des droits de l'Homme ont mis en lumière la situation du pays hôte sur la scène du combat abolitionniste international.

Le roi du Maroc lui-même a lancé la discussion dès la soirée d'ouverture : « Nous nous félicitons du débat, autour de la peine de mort, mené à l'initiative de la société civile et de nombreux parlementaires et juristes. Il permettra la maturation et l'approfondissement de cette problématique », a déclaré Mohammed VI par la voix de son ministre de la Justice et des Libertés, Mustapha Ramid.

Florence Bellivier, présidente de la Coalition mondiale, a déclaré durant la cérémonie d'ouverture du Forum : « Il nous faut faire vite et ne pas nous contenter de discuter des mérites et des défauts de la peine de mort. Il ne faut pas nous contenter des moratoires comme celui qui prévaut par exemple au Maroc, car les moratoires sauvent certes des vies, mais ils sont fragiles comme la vie elle-même ».

L'ensemble des observateurs est frappé par cette résistance à abolir une peine souvent tombée en désuétude. Un dirigeant de la Ligue des droits de l'Homme algérienne a expliqué que son pays, parmi les promoteurs d'un moratoire international sur les exécutions à l'ONU, s'était « installé dans la position confortable du moratoire » mais continuait à prononcer des condamnations à mort.

Une représentante de la *Coalition tunisienne contre la peine de mort* a regretté que son pays n'ait pas aboli le châtiment capital à l'occasion de l'adoption de la nouvelle constitution, mais elle ne baisse pas les bras : les parlementaires nouvellement élus font l'objet de toutes les attentions des abolitionnistes, notamment à l'approche de l'examen d'une nouvelle loi antiterroriste.

Les pays arabes situés plus à l'est, quant à eux, font face à des défis différents.

Taghreed Jaber, directrice régionale de *Penal Reform International* basée en **Jordanie**, a regretté l'utilisation grandissante de la peine de mort à des fins politiques. Elle a en outre déploré que les conflits qui ensanglantent le Proche-Orient et les images de mort qui défilent dans les médias de la région « banalisent la violence ».

Malgré les difficultés rencontrées sur la route vers l'abolition, une société civile très active et des avocats et des parlementaires mobilisés ont poussé la *Coalition mondiale* à ajouter, pour la première fois depuis le lancement de la campagne de ratification, un pays arabe, le **Maroc**, à la liste des pays cibles de cette campagne. Une mission dans le pays et une formation sur le thème « *Comment et pourquoi est-il important de ratifier le protocole ?* » seront effectuées en 2015.

Autour de la Journée mondiale, les organisations membres de la Coalition mondiale ont organisé 29 événements dans 7 pays (contre 19 événements dans 7 pays en 2013 et 40 événements dans 8 pays en 2012) et 59 coupures de presse dans 11 pays ont été répertoriées.

La mobilisation est souvent moins intense et plus difficile dans les pays rétentionnistes, ce qui était particulièrement vrai au Moyen Orient en 2014. Toutefois, la consultation du site Web de la Coalition mondiale en arabe a augmenté de façon très significative, ce qui reflète l'intérêt croissant des arabophones pour la question de l'abolition. Malgré tout, la région **MENA** est celle où l'on a observé le plus faible nombre d'articles publiés pour la journée mondiale. Comme les années précédentes, la plupart des manifestations ont été organisées dans les pays abolitionnistes de fait de la région de l'Afrique du Nord.

La Coalition mondiale a travaillé avec ses membres *Reprive*, *Human Rights Watch*, *Harm Reduction International* et *Iran Human Rights* sur la question des fonds de l'ONUDC pour les programmes dans les pays dans lesquels sévit encore la peine de mort pour les crimes liés à la drogue.

Un accent particulier a été mis sur l'**Iran** et des actions de lobbying ont été menées ciblant à la fois l'ONUDC et ses bailleurs de fonds européens.

La question de la peine de mort pour les crimes liés à la drogue et le rôle de l'ONU dans le soutien des programmes antidrogue dans les pays rétentionnistes fut le thème d'un discours prononcé par la *Coalition mondiale*, *Harm Reduction International*, *Reprive* et *Human Rights Watch* au cours du panel de haut niveau sur la question de la peine de mort, tenu le 5 mars 2014 conformément à la décision 22/117 du Conseil des droits de l'Homme et au cours du dialogue interactif avec le Haut-Commissariat aux droits de l'Homme sur la question de la peine de mort.

Suite à cela, et compte tenu de la difficulté à dialoguer avec l'ONUDC, le groupe des ONG a décidé d'envoyer une lettre sur la question au Secrétaire général de l'ONU **Ban Ki-moon** demandant, non pas la conditionnalité de l'aide, mais la fin des financements et de l'assistance qui contribue, directement ou indirectement, à des exécutions.

En 2014, dans son rapport sur la question de la peine de mort présenté au Conseil des droits de l'Homme, le secrétaire général de l'ONU, comme dans les rapports précédents, exprime sa préoccupation au sujet de l'imposition de la peine de mort pour les crimes de drogues et, en particulier, sur l'aide internationale et celle des Nations Unies aux programmes antidrogue dans les États non abolitionnistes.

Ces préoccupations sont partagées par le Rapporteur spécial des Nations unies sur les exécutions extrajudiciaires, sommaires ou arbitraires, **Christof Heyns**, le Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'Homme en République islamique d'**Iran**, **Ahmed Shaheed**, et par d'autres procédures spéciales. La lettre demandait à l'ONUDC d'appliquer les normes solides des droits de l'Homme, depuis l'élaboration du projet jusqu'à l'évaluation périodique et finale.

À la fin de 2014 suite à une autre réponse insatisfaisante du directeur exécutif de l'ONUDC, **Yuri Fedotov**, le *New York Times* a publié une tribune sur la nécessité pour l'ONUDC de retirer son soutien aux opérations de police de lutte contre les stupéfiants en Iran jusqu'à ce que la peine de mort pour des infractions de drogue soit abolie.

Tout au long de l'année, la Coalition mondiale a collaboré avec ses membres afin de présenter des rapports au Conseil des droits de l'Homme pour l'Examen périodique universel de l'Irak et l'Iran.

Le rapport sur l'Iran a été coordonné par **Rosalyn Park** (*Advocates for Human Rights*) et co-signé par *Abdollah Boroumand Foundation*, *The Advocates for Human Rights*, *l'Association pour les droits de l'Homme au Kurdistan d'Iran* à Genève, *Iran Human Rights*, et la *Coalition mondiale contre la peine de mort*.

Le rapport sur l'Irak a été coordonné par **Rosalyn Park** (*Advocates for Human Rights*), et soumis par *The Advocates for Human Rights*, en collaboration avec la *Coalition mondiale contre la peine de mort* et la *Coalition irakienne contre la peine de mort*.



ASIE - PACIFIQUE

En 2014, la situation de la peine de mort en Asie a été marquée par de sérieux revers

- La fin du moratoire au Pakistan le 17 décembre 2014 (avec sept exécutions entre le 17 et le 31 décembre) et à Singapour ;
- Des nouvelles exécutions à Taïwan et au Japon ;
- Une augmentation du nombre de crimes passibles de la peine capitale dans le Code pénal du Kazakhstan ;
- Une évolution vers la réintroduction de la peine de mort en Papouasie-Nouvelle-Guinée.

Malgré tout, quelques éclaircies :

- Le 21 janvier 2014, la Cour suprême de l'Inde a interdit formellement l'exécution de prisonniers souffrant de troubles mentaux et, ce faisant, a souligné à quel point le choix du thème de la Journée mondiale 2014 avait été judicieux ;
- Les Fidji ont voté en faveur de la résolution de l'AGNU moratoire pour la première fois et le Myanmar et le Tonga se sont abstenus après avoir voté non pour les quatre dernières résolutions ;
- Legal Awareness Watch, une organisation du Pakistan, a rejoint la Coalition mondiale qui compte à présent 17 organisations membres dans 11 pays en Asie, continent qui, rappelons-le, exécute le plus.

Compte tenu de la lenteur des progrès vers l'abolition dans la région, une fois de plus, le manuel de *Death Penalty Worldwide* et de la *Coalition mondiale « La défense de condamnés à mort : Guide de bonnes pratiques à l'usage des avocats »*, traduit en chinois traditionnel, en 2013, a été l'un des outils utilisés par les abolitionnistes de la région, en particulier à **Taiwan**, par notre membre de la *Coalition mondiale Taiwan Alliance to End the Death Penalty* qui a organisé des formations pour les avocats pénalistes.

Un autre développement positif dans la région a été le renforcement de la coopération entre abolitionnistes quand le *Réseau asiatique anti-peine de mort*, une coalition hébergée par *Amnesty International* à Londres depuis 2006, est devenue une organisation indépendante enregistrée en **Malaisie** et a tenu sa première AG à Taipei, Taïwan les 4 et 5 décembre 2014.

L'assemblée générale a donné lieu à des discussions animées sur le plan d'action et l'agenda des deux années à venir, notamment le Congrès régional contre la peine de mort qui aura lieu en Malaisie en juin 2015.

Pour mener à bien la campagne de ratification, la *Coalition mondiale* a choisi deux pays cibles dans cette région : le **Cambodge** et le **Samoa**.

Le Cambodge a subi son deuxième EPU en 2014 et il a accepté la recommandation relative à la ratification du Protocole ; le gouvernement a envoyé une note disant que les « recommandations sont notées et sont à l'étude parmi les ministres afin de s'assurer qu'elles reflètent la situation sur le terrain et en ligne avec la situation nationale et régionale ». Une mission au Cambodge sera organisée par la Coalition

mondiale et le Barreau de Paris en 2015.

La *Coalition mondiale* va recueillir plus d'informations sur la situation dans les **îles Samoa** avant d'effectuer une mission sur place étant donné les réticences des pays du Pacifique à ratifier les traités internationaux.

Globalement, la campagne moratoire s'est avérée très difficile à mettre en place dans la région. **La Papouasie-Nouvelle-Guinée**, après un changement positif en 2012, s'est de nouveau opposée à la résolution.

Pourtant, des avancées positives ont été prises par les **Fidji** qui ont voté en faveur de celle-ci et le **Myanmar** et les **Tonga** qui se sont abstenus.

Pour la Journée mondiale, les organisations membres de la Coalition mondiale ont organisé 89 événements dans 17 pays (contre 97 événements dans 14 pays en 2013 et 81 événements dans 18 pays en 2012) et 74 coupures de presse dans 20 pays ont été recensées.

Dans les pays où l'abolition de la peine de mort n'est guère envisageable dans un avenir proche, l'impact de la Journée mondiale est plus limité et la motivation pour organiser des événements abolitionnistes fait souvent défaut face aux difficultés voire à l'hostilité ambiante.

Pour y remédier, la Coalition mondiale souhaite développer un nouveau programme, en ligne avec les attentes de ses membres exprimées au cours de l'évaluation interne, pour financer des formations et l'organisation d'événements dans les pays qui en ont le plus besoin.

JOURNÉE MONDIALE 2015

L'objectif principal de la Journée mondiale 2015 qui portera sur la peine de mort pour trafic de drogue, sera de sensibiliser le public à l'application totalement disproportionnée de la peine de mort pour trafic de drogue.

L'accent sera mis sur **l'Asie du Sud-Est, l'Iran, la Chine et l'Arabie saoudite** qui exécutent encore massivement des gens pour des crimes liés à la drogue.

La *Coalition mondiale* a collaboré avec ses membres *Repriev*, *Human Rights Watch*, *Harm Reduction International* et *Iran Human Rights International* sur la question de l'affectation de fonds de l'ONUDC à des programmes antidrogue dans les pays qui maintiennent la peine de mort pour les crimes liés à la drogue.

Une attention particulière a été accordée à la situation du Pakistan et du Vietnam.

Après 30 condamnations à mort pour des crimes liés à la drogue par un tribunal vietnamien, *Repriev*, *Harm Reduction International* et la *Coalition mondiale* ont écrit une lettre au coordonnateur des Nations Unies et au Représentant de l'ONUDC dans le pays pour résoudre le problème.

Le soutien de l'ONU à la lutte antidrogue au Vietnam est large, y compris celui qui a été apporté durant des années aux postes de liaison sur plusieurs frontières.

La stratégie de campagne de l'ONUDC pour la période 2012-2017 prévoit un budget de plus de 5 millions de dollars consacré à l'assistance technique, l'équipement, la formation et autres formes de soutien. C'est la composante la plus importante de la stratégie pour ce pays, intégrant également la criminalité transnationale organisée.

Les organisations ont demandé des explications sur l'implication des Nations Unies dans les opérations qui ont conduit à ces condamnations à mort. Le représentant de l'ONU a répondu à la lettre en expliquant l'engagement des Nations Unies pour la protection des droits de l'Homme et dans la lutte contre la peine de mort mais sans vraiment répondre aux questions posées.



AMÉRIQUES

En 2014, la situation de la peine de mort est restée relativement stable

- La création juridique formelle du réseau **Greater Caribbean for Life** a marqué une avancée importante ;
- Aux États-Unis, le **New Hampshire** a vu un projet de loi visant à abroger la peine de mort bloqué au Sénat le 22 avril avec autant de voix pour et contre (12-12) ;
- En Californie, États-Unis, le juge de la Cour du district fédéral **Cormac J. Carney** a décidé le 16 juillet que le système de la peine de mort en Californie viole la Constitution des États-Unis ;
- **El Salvador** a ratifié le **Deuxième Protocole facultatif se rapportant au PIDCP**, le 8 avril 2014 ;
- Le **Suriname** a appuyé la résolution de l'AGNU moratoire pour la première fois et a confirmé cet engagement en abolissant la peine de mort début 2015 ;
- Trois organisations basées aux États-Unis ont rejoint la **Coalition mondiale : Human Rights Activists in Iran, New Hampshire Coalition to Abolish the Death Penalty et Parliamentarians for Global Action**. On dénombre à ce jour 28 organisations membres dans six pays des Amériques.

Le réseau **Greater Caribbean for Life** a été officiellement enregistré à Porto Rico en janvier 2014.

Son objectif ultime est de parvenir à l'abolition définitive de la peine de mort dans tous les pays des Caraïbes, ainsi que la création d'une culture du respect du droit humain à la vie et de la dignité inhérente à tous les êtres humains.

Les Caraïbes ont également été l'un des principaux centres d'intérêt de l'Assemblée générale 2014 de la *Coalition mondiale* qui s'est tenue à Porto Rico à l'invitation du *Barreau de Porto Rico* et de la *Coalition portoricaine contre la peine de mort*. Les dernières nouvelles du **Suriname**, où une proposition de loi d'abolition avait été présentée au parlement, ont gonflé le moral des abolitionnistes régionaux qui ont assisté à l'assemblée générale de la *Coalition mondiale*. « *Le Suriname abolira bientôt la peine de mort dans son Code pénal* », avait déclaré **Ruth Wijdenbosch**, vice-présidente de l'Assemblée nationale du pays, ce qui fut fait (voir supra).

Des progrès ont également été accomplis eu égard à la campagne de ratification. La **République dominicaine** et **Haïti** sont des pays cibles pour la ratification du Deuxième Protocole facultatif se rapportant au PIDCP.

En juin 2014, **Raphaël Chenuil Hazan** (ECPM) a effectué une mission à Haïti dans le cadre de la campagne et a rencontré plusieurs parties prenantes là-bas et en particulier le cabinet du ministre des Affaires étrangères.

Le directeur du Cabinet a assuré que le gouvernement va œuvrer en faveur de la ratification et fera pression sur le Parlement

pour approuver les lois nécessaires. Une mission en **République Dominicaine** sera organisée en 2015.

La Coalition mondiale a soumis des rapports recommandant la ratification à l'occasion de l'EPU de la République Dominicaine, qui a noté la recommandation.

Un rapport a également été soumis pour l'EPU de la **Bolivie** qui a accepté la recommandation relative à la ratification du protocole américain et un autre a été soumis pour l'EPU de l'**El Salvador** afin de recommander le retrait de la réserve au deuxième Protocole au PIDCP et l'abolition de la peine de mort pour tous les crimes.

Lors du vote à l'Assemblée générale de l'ONU sur la 5^e résolution « *Moratoire sur la peine de mort* », les pays réticentistes de la région comme les années précédentes ont été parmi les plus forts opposants du texte.

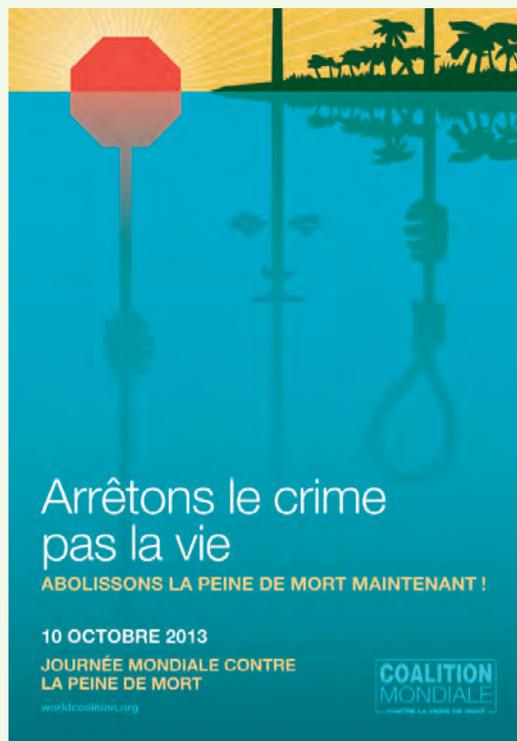
Malgré tout, le **Suriname** qui a soutenu la résolution pour la première fois, montre une cohérence dans sa volonté d'aller vers l'abolition, exprimée lors de la réunion de l'assemblée générale de la Coalition mondiale en juin.

Pour célébrer la Journée mondiale, les organisations membres de la Coalition mondiale ont organisé 86 événements dans 18 pays (contre 52 événements dans neuf pays en 2013 et 44 événements dans 10 pays en 2012).

Jamais auparavant il n'y avait eu tant de manifestations organisées dans différents pays de la région : on peut rattacher ce succès à la Journée mondiale 2013 contre la peine de mort consacrée aux Caraïbes durant laquelle les événements s'étaient déroulés sur une échelle sans précédent dans la région avec des prises de position claires de militants locaux et d'organisations internationales contre la peine de mort dans les Caraïbes.

Par exemple, le *Greater Caribbean for life* a organisé une série d'événements au **Guatemala, Sainte-Lucie, Grenade, Trinité-et-Tobago, Jamaïque, Barbade, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Antigua-et-Barbuda et Bahamas.**

En outre, pour la première fois, la Commission interaméricaine des droits de l'Homme de l'OEA a publié un communiqué appelant à l'abolition de la peine de mort (en 2013, elle avait appelé à un moratoire sur la peine de mort) et a organisé deux jours de conférence au **Costa Rica.**



L'une des recommandations issues de la 10^e Journée mondiale contre la peine de mort était que les activités soient planifiées à long terme afin que les événements liés à la Journée mondiale ne soient pas réduits à une seule action, mais intégrées dans des campagnes plus vastes.

C'est ce qui a été réalisé pour la 11^e Journée mondiale qui faisait partie d'une stratégie à long terme avec la création d'un réseau abolitionniste dans les Caraïbes et un nombre élevé d'événements dans la région en 2014.



EUROPE

En 2014, la situation de la peine de mort n'a guère changé

- **La Biélorussie a repris les exécutions en avril après deux ans de répit ;**
- **La Pologne a ratifié le Deuxième Protocole facultatif se rapportant au PIDCP le 25 avril 2014 et le Protocole n° 13 à la Convention européenne de Droits de l'Homme le 23 mai 2014 ;**
- **CCPR Center, une organisation basée en Suisse, a rejoint la Coalition mondiale contre la peine de mort qui comprend désormais 55 organisations membres dans 11 pays européens.**

En 2014, la *Coalition mondiale* a œuvré à la ratification, par tous les États européens du Deuxième Protocole facultatif se rapportant au PIDCP et du Protocole 13 à la CEDH. Après les ratifications de la **Pologne** en 2014, trois États membres du Conseil de l'Europe doivent encore ratifier les protocoles abolitionnistes :

- **L'Arménie** est le seul pays qui a signé le Protocole 13 à la CEDH, mais ne l'a pas ratifié ; elle n'a pas non plus ratifié le Protocole 2 ;
- **L'Azerbaïdjan** est le seul pays qui à avoir ratifié le protocole 2 avec une réserve, et il n'a pas ratifié le Protocole 13 à la CEDH ;
- **La Russie** est le seul État membre du Conseil de l'Europe à avoir signé le Protocole 6 à la CEDH, sans l'avoir ratifié, et elle n'a ratifié ni le Protocole 13 à la CEDH ni le Protocole 2.

Autour du 10 octobre, les membres de la Coalition mondiale ont organisé 133 événements dans 18 pays (contre 166 événements dans 44 pays en 2013 et 139 événements dans 15 pays en 2012).

Cette mobilisation relativement faible par rapport à 2013, en particulier par le nombre de pays, est due au fait que, en 2013, 42 États-membres du Conseil de l'Europe avaient co-signé et publié une déclaration officielle.

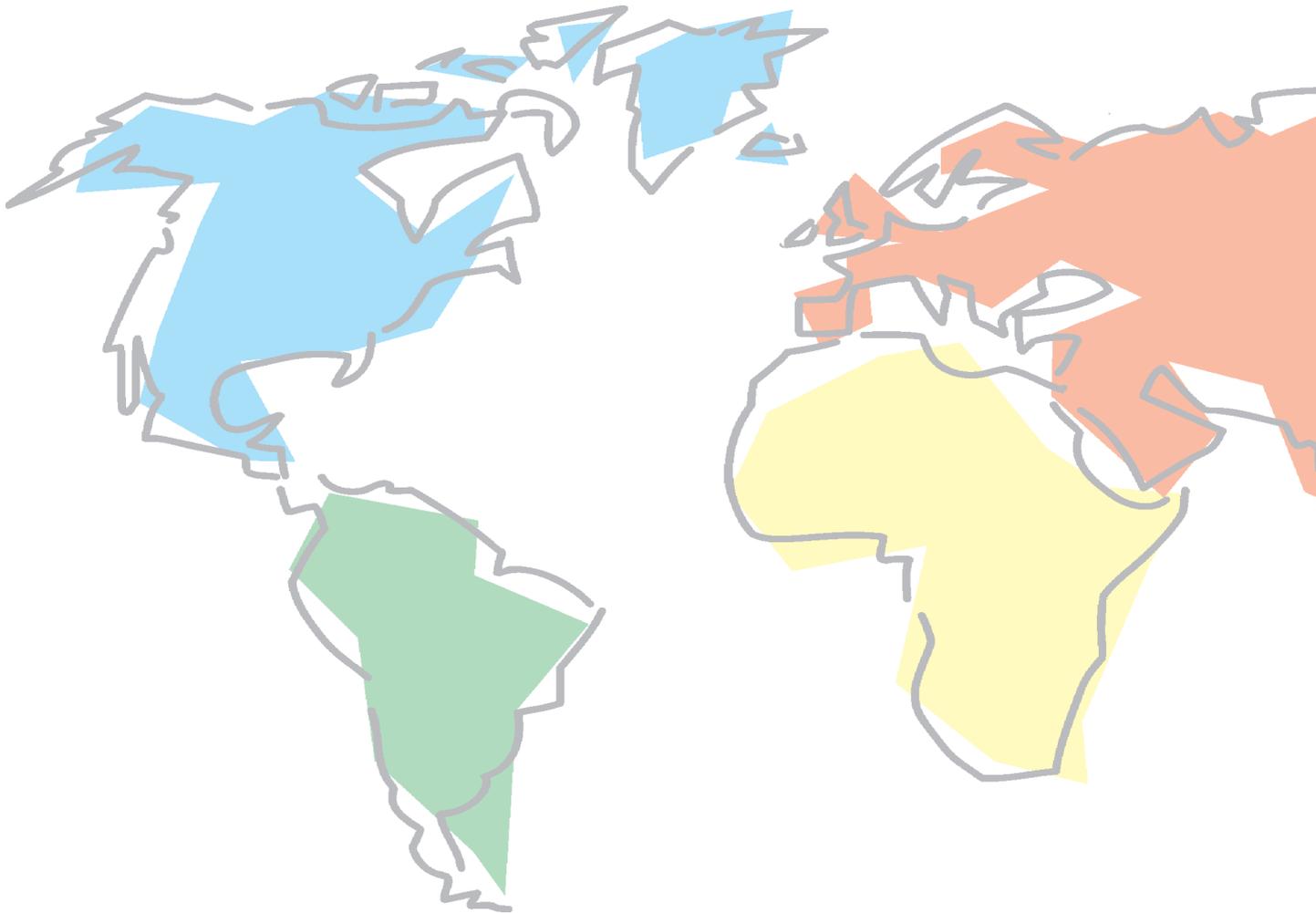
Comme les années précédentes, la mobilisation en **Biélorussie** fut extrêmement intense et variée en termes d'activités menées. **Dans le reste de l'Europe** abolitionniste, la mobilisation institutionnelle a été très élevée. Des États membres de l'UE et des délégations européennes dans les pays non abolitionnistes ont, une fois encore, été très actifs le 10 octobre.

L'ONU a également joué un grand rôle cette année avec une déclaration vidéo de **Ban Ki-moon**, où il a mentionné pour la première fois la Journée mondiale. Lors d'un événement intitulé « *Une justice qui tue - la peine de mort dans le XXI^e siècle* » organisé à l'ONU à Genève par **l'Italie** et **l'Union européenne**, le Secrétaire général de l'ONU Ban Ki moon a envoyé un message de soutien à la Journée mondiale, appelant les dirigeants du monde à mettre en place un

moratoire sur les exécutions et à ratifier le Protocole de l'ONU sur l'abolition de la peine de mort. « *Nous voulons rendre vivant ce Protocole* » dit **Florence Bellivier** lors d'une cérémonie organisée à Genève par le *CCPR Center* et la *Coalition mondiale* pour célébrer le 25^e anniversaire du Protocole d'interdiction de la peine de mort dans les pays qui l'ont ratifié.

À l'initiative du gouvernement suisse, les ministres des Affaires étrangères de 12 pays des 5 continents dans lesquels la peine de mort a été abolie ou non ont signé une déclaration commune exprimant leurs vœux pour un monde qui « *respecte la dignité humaine* » à l'occasion de la Journée mondiale contre la peine de mort. Associée à cette initiative, la *Coalition mondiale* a traduit la déclaration et l'a publiée sur son site web en sept langues.

Enfin, plusieurs membres du réseau diplomatique britannique ont participé à la campagne de #nodeathpenalty, permettant aux utilisateurs de réseaux sociaux d'afficher un selfie avec un signe expliquant pourquoi ils s'opposent à la peine de mort.



DIMENSION



Le thème de la journée mondiale a été présenté publiquement durant l'Assemblée générale avec la participation de spécialistes comme le Dr Stephen Greenspan, un psychologue du développement appelé comme expert dans de nombreuses affaires pouvant conduire à la peine de mort aux États-Unis, ou le psychiatre Dr Terry Kupers, qui accompagne la population carcérale depuis plusieurs décennies, notamment dans les quartiers de très haute sécurité.

De nouveaux outils ont été mis au point en 2014 : 6 fiches pour les professionnels (juges, parlementaires, avocats, médecins, gardiens de prison et journalistes) afin d'atteindre un nouveau public et répondre au risque que des personnes ayant un handicap intellectuel ou psychosocial soient envoyées dans les couloirs de la mort, voire exécutées.

- **Fiche pratique pour les juges** afin qu'ils appliquent immédiatement les normes en vigueur qui interdisent de condamner à mort ou d'exécuter toute personne souffrant d'un handicap intellec-

tuel ou psychosocial ; suspendre immédiatement toute exécution concernant ces personnes.

- **Fiche pratique pour les parlementaires** afin qu'ils prennent de nouvelles mesures visant à :

- 1) garantir que tous les États intègrent les normes internationales dans leur législation nationale ;

- 2) étendent la protection aux personnes souffrant d'une maladie mentale [grave] qui ne sont pas couvertes par les limites actuelles de l'exécution de personnes « démentes ».

- **Fiche pour les professions médicales et fiche pour le personnel pénitentiaire** afin que soit adopté, au sein des organismes médicaux et judiciaires nationaux, un code de conduite garantissant que les professionnels n'agissent pas de manière contraire à l'éthique ou de manière non professionnelle dans l'hypothèse de crimes passibles de la peine de mort.

- **Fiche pratique pour les avocats** afin de leur permettre que tout prévenu puisse bénéficier des normes les plus élevées en



2014

Le mouvement abolitionniste a mis l'accent sur la question de la santé mentale en lien avec la peine de mort : l'altération de la santé mentale est un facteur critique à prendre en considération à toutes les étapes du processus de la peine capitale, de la commission du crime jusqu'à l'exécution de la personne condamnée et, au-delà, quand cela affecte la santé mentale des familles concernées.

INTERNATIONALE

matière de procès équitable lorsque la peine de mort est encourue, dès lors qu'un handicap ou intellectuel est invoqué.

• **Fiche pour les journalistes** afin qu'ils puissent lutter contre la stigmatisation des personnes souffrant d'un handicap mental ou intellectuel, en particulier lorsque les médias entretiennent des idées reçues erronées concernant les risques que ces personnes représentent.

Le 10 octobre est aussi la Journée mondiale de la santé mentale, ce qui a donné à la *Coalition mondiale* l'occasion idéale pour communiquer avec les associations médicales internationales telles que l'*Organisation mondiale de la santé (OMS)*, l'*Association médicale mondiale*, le *Conseil International des infirmières* ou la *Fédération mondiale pour la santé mentale*. Certains d'entre eux ont fait des déclarations officielles, d'autres ont parlé de la Journée mondiale contre la peine de mort lors de leurs événements sur la santé mentale ou ont rencontré une délégation de la *Coalition mondiale*.

Depuis le 10 octobre, et à la recommandation de l'OMS et du OHCHR, la réflexion a été engagée avec de nouveaux partenaires défendant les droits des personnes handicapées, et notamment :

- **Catalina Devandas Aguilar** (Rapporteur spécial sur les droits des personnes handicapées dont le mandat a débuté en décembre 2014)
- **Dainius Puras** (Rapporteur spécial sur le droit à la santé)
- **Christopher Heyns** (Rapporteur spécial sur les exécutions)
- **Juan Mendez** (Rapporteur spécial sur la torture)
- **Comité sur les droits des personnes handicapées**
- **Comité des droits de l'Homme**
- **International Disability Alliance**
- **World Network of Users and Survivors of Psychiatry**

L'objectif à moyen terme est l'adoption d'une position commune sur la meilleure façon de protéger les droits des personnes handicapées face à la peine de mort.

Depuis 2002, à l'initiative de la Communauté de Sant'Egidio, la **Journée mondiale des Villes pour la vie - Villes contre la peine de mort** est célébrée tous les 30 novembre, jour anniversaire de la première abolition de la peine capitale réalisée par un État (le Grand Duché de Toscane), le 30 novembre 1786. Plus de 1 850 étaient inscrites pour participer à l'événement dans plus de 90 pays le 30 novembre 2014, y compris dans des pays qui ont encore recours à la peine capitale. Avec la **Journée mondiale contre la peine de mort**, le 10 octobre de chaque année, la Journée internationale des « **Villes pour la Vie, Villes contre la Peine de Mort** » représente la principale mobilisation au niveau planétaire en faveur d'une forme plus haute et plus civile de justice, capable de renoncer définitivement à la peine de mort.

L'année 2014 a également été une année très importante dans la vie de la campagne de ratification car le 15 décembre 2014 a marqué le 25^e anniversaire de l'adoption du protocole sur l'abolition de la peine de mort.

En janvier 2014, la Coalition mondiale a remis à **M. Ivan Simonovic**, secrétaire général adjoint de l'ONU pour les droits de l'Homme, une lettre demandant au Secrétaire général de mettre en évidence, en septembre, le deuxième Protocole facultatif se rapportant au PIDCP lors de la cérémonie des traités à l'ONU à New York.

La Coalition mondiale a reçu une réponse positive à sa demande.

L'anniversaire a été célébré à deux reprises par la *Coalition mondiale*, d'abord lors d'une réception tenue lors de la Journée mondiale contre la peine de mort le 10 octobre 2014, à l'Hôtel de ville de Genève avec les membres du Comité des droits de l'Homme organisé par le *CCPR Center* et la *Coalition mondiale*, et lors d'un événement parallèle organisé par la Commission internationale contre la peine de mort au cours de la session du Conseil des droits de l'Homme le 18 juin 2014.

Le *CCPR Center* et la *Coalition mondiale* ont saisi l'occasion de l'anniversaire pour faire le point sur le rôle de deux des principaux acteurs dans le mouvement mondial pour la ratification du Protocole : les pays engagés dans le plaidoyer bilatéral et multilatéral vers les États non parties, notamment le groupe des « *Amis du Protocole* » et le *Comité des droits de l'Homme*, qui a un pouvoir d'influence pour recommander la ratification aux États non parties. Un événement a été organisé avec ces deux organismes le 15 décembre pour :

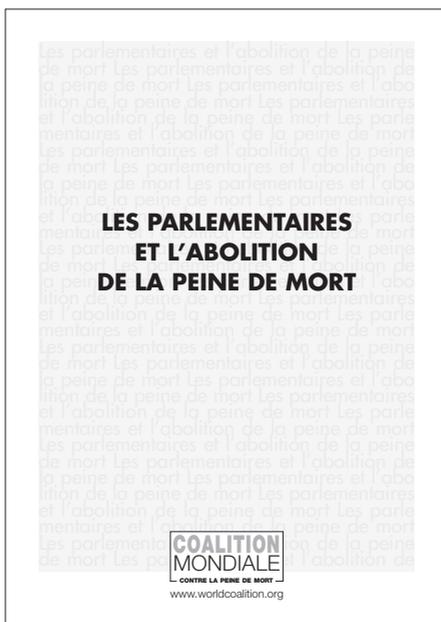
- faire le point sur l'engagement du groupe des pays « *Amis du Protocole* » dans la campagne de ratification, et partager les bonnes pratiques ;
- identifier de nouveaux membres dans les régions **Afrique et Asie-Pacifique (par exemple le Bénin, le Gabon, la Mongolie, etc.)** et s'accorder sur la meilleure façon de les impliquer dans la campagne ;
- Définir un plan d'action renouvelé pour les « *Amis du Protocole* » ;
- Faire le bilan des recommandations du Comité des droits de l'Homme relatives à la peine de mort et au Protocole, concernant et les recours individuels et les observations finales sur les examens des États ;
- Identifier les domaines d'engagement du

Comité des droits de l'Homme dans la campagne mondiale pour le deuxième Protocole facultatif.

Les conclusions des ateliers ont aidé à la rédaction de la troisième évaluation interne de la campagne de ratification intitulée « **5 années de campagne : résultats, bonnes pratiques et stratégies** ».

3 États ont ratifié le traité en 2014 (**El Salvador, le Gabon et la Pologne**), portant le nombre total des États parties à 81.

En 2014, le travail avec les parlementaires que plusieurs membres ont déjà commencé a été approfondi grâce à la **création d'une plate-forme mondiale des parlementaires contre la peine de mort**, lancée par le *UK All Party Parliamentary Group* et les *Parliamentarians for Global Action* en Sierra Leone, durant la conférence organisée par *Touchez pas à Cain*.



La plate-forme parlementaire mondiale pour l'abolition de la peine de mort vise à soutenir, améliorer et maximiser l'impact des initiatives individuelles des parlementaires du monde entier pour l'abolition de la peine de mort, ainsi que de lancer et de coordonner des campagnes ciblées dans les pays sélectionnés.

Pour appuyer les efforts des membres, la *Coalition mondiale*, en collaboration avec les *PGA* et *Ensemble contre la peine de mort*, a lancé un outil visant à soutenir le

travail des parlementaires vers l'abolition de la peine de mort dans leur pays et dans le monde lors d'une réception à la veille du 36^e Forum annuel de *Parliamentarians for Global Action* tenue à Rabat (Maroc) les 4 et 5 décembre 2014.

La Coalition mondiale a continué à travailler pour promouvoir le partage d'informations à travers son site web et la base de données sur la peine de mort dans le monde.

En ce qui concerne le site, la *Coalition mondiale* a amélioré sa bibliothèque afin de rendre son utilisation plus facile. S'agissant de la base de données, la *Northwestern University* a continué à mettre en œuvre et affiner sa méthodologie de mise à jour et maintenant près de 75 % du contenu de la base de données a été mis à jour ou est en phase finale de révision.

Les chercheurs ont également commencé à procéder à une analyse quotidienne de toutes les exécutions qui ont lieu dans tous les États non abolitionnistes du monde. Grâce aux informations recueillies auprès de la presse et des organisations de plaidoyer et de droits de l'Homme, ainsi que de leurs contacts dans le domaine, les chercheurs font état de toutes les exécutions connues et ils téléchargent les données mises à jour chaque semaine.

La base de données sur la peine de mort dans le monde est le seul instrument connu à rendre ces informations disponibles en temps réel. En comparant leurs données avec d'autres organisations telles que *Amnesty International*, qui publie cette information une fois par an, les chercheurs ont constaté que, en dehors de quelques pays dont les systèmes judiciaires sont protégés par le secret, comme **le Vietnam, le Yémen et la Chine**, leur recensement était très fiable.

Un autre objectif central au cours de cette année a été d'améliorer et de perfectionner la qualité de la recherche en identifiant de nouvelles sources, plus complètes ou plus récentes.



CONCLUSIONS

L'élan vers l'abolition universelle s'est poursuivi en 2014 et de nombreux pays qui maintiennent la peine de mort l'ont soit effectivement abolie dans la pratique soit en ont restreint l'utilisation à certains crimes ou certaines catégories de personnes.

Toutefois, ces deux dernières années, la tendance à l'abolition a ralenti et la communauté abolitionniste a connu de sérieux revers, tels que la fin du moratoire de longue durée sur les exécutions en Gambie, au Nigeria, au Pakistan et en Inde.

Ces revers nous rappellent, s'il en était besoin, qu'il reste du pain sur la planche pour mettre fin à la peine de mort, ce qui devrait encourager la communauté abolitionniste à élaborer de nouvelles stratégies pour faire face aux défis à venir.

En 2014, la Coalition mondiale a entamé une évaluation interne afin d'apprendre du passé et de comprendre davantage encore les besoins de ses membres, dans le but de développer de nouvelles stratégies et de fournir aux membres le soutien approprié.

Dans la pratique, les objectifs de cette évaluation étaient les suivants :

- Clarifier les besoins des membres et leurs attentes par rapport à la Coalition mondiale ;
- Définir le rôle de la Coalition mondiale sur la scène internationale dans le mi-parcours ;
- Identifier les priorités en termes de croissance du nombre de membres et des activités.

Les réponses soumises par les membres à la question « *À votre avis, quelles devraient être les priorités de la Coalition mondiale de demain ?* » ont aidé le Secrétariat à identifier les priorités pour les prochaines années en termes de soutien pour les membres.

À partir des résultats obtenus en 2014, la Coalition mondiale a élaboré une nouvelle stratégie pour les quatre prochaines années.



www.worldcoalition.org

La Coalition mondiale contre la peine de mort

Composée de plus de 160 ONG, Barreaux d'avocats, collectivités locales et syndicats, la Coalition mondiale a été créée à Rome le 13 mai 2002, à la suite de l'engagement pris par les signataires de la Déclaration finale du 1^{er} Congrès mondial contre la peine de mort, organisé par l'association Ensemble contre la peine de mort (ECPM) en juin 2001 à Strasbourg.

La Coalition mondiale vise à renforcer la dimension internationale du combat contre la peine de mort. Son objectif final est d'obtenir l'abolition universelle de la peine de mort. Pour cela, elle encourage la suppression définitive des condamnations à mort et des exécutions partout où la peine de mort est en vigueur. Dans certains pays, elle cherche à obtenir une réduction de l'usage de la peine capitale comme première étape vers l'abolition.

Depuis 2003, la Coalition a ainsi instauré le 10 octobre comme Journée mondiale contre la peine de mort.

Pour plus de renseignements :

Coalition mondiale contre la peine de mort

69 rue Michelet

93100 Montreuil, France

Email : contact@worldcoalition.org

Tel : +33 1 80 87 70 43 • Fax : +33 1 48 70 22 25



www.facebook.com/worldcoalition



@WCADP



ROYAUME DE BELGIQUE
Affaires étrangères,
Commerce extérieur et
Coopération au Développement